

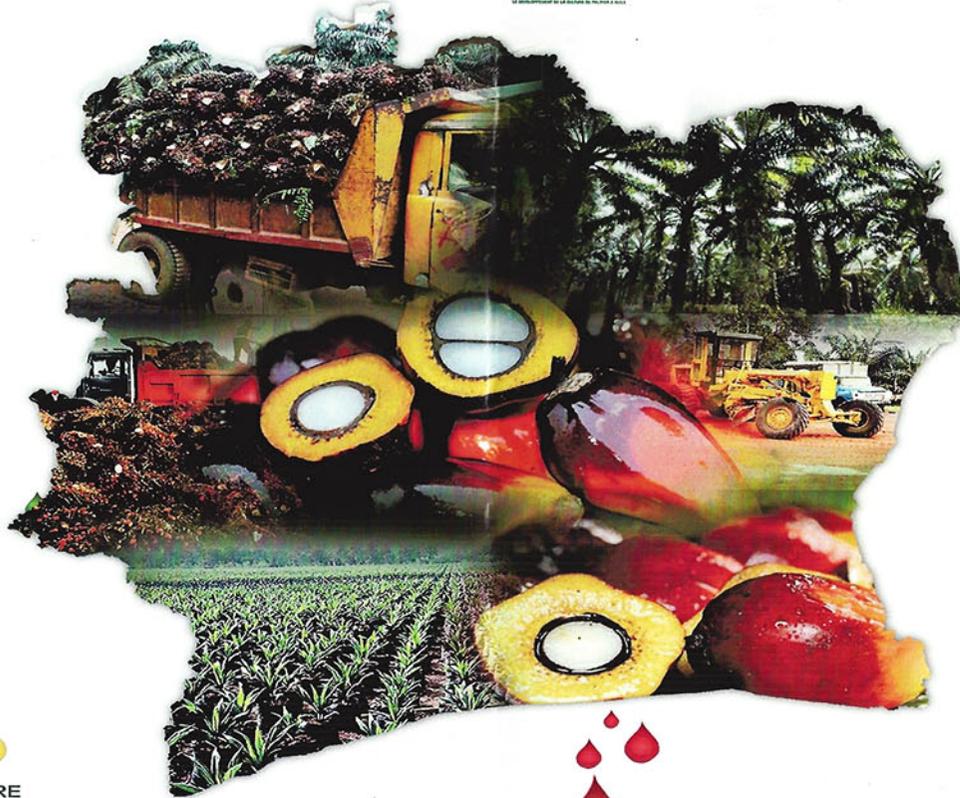


MINISTRE DE L'AGRICULTURE  
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union-Discipline-Travail



FONDS D'EXTENSION ET DE  
RENOUVELLEMENT POUR LE  
DEVELOPPEMENT DE LA  
CULTURE DU PALMIER A HUILE



# 「 Filière Palmier à huile 」



CÔTE D'IVOIRE  
Abidjan - Il Plateau Vallon (Cité Lémania)

18 BP 2809 Abidjan 18  
Tél: +(225) 22 40 68 80  
22 40 68 98  
Fax: +(225) 22 40 68 98



« Investir pour le développement durable de l'huile de Palme »

# Filière Palmier à huile

## PRÉSENTATION

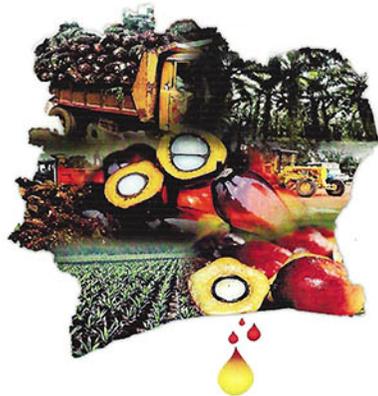
### FONDS D'EXTENSION ET DE RENOUVELLEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE DU PALMIER A HUILE

Créé en 1964, le Fonds d'Extension et de Renouvellement pour le développement de la culture du palmier à huile (**FER-PALMIER**) est une structure gouvernementale chargée du financement de la mise œuvre de la politique de l'Etat dans la filière palmier à huile.

## ATTRIBUTIONS

Le **FER-PALMIER** a pour mission de contribuer aux actions de développement de la filière palmier à huile. A ce titre, il est chargé entre autres de :

- De contribuer au financement des actions de développement à travers des programmes conformément aux orientations définies par les acteurs de la filière ;
- Rechercher des financements pour l'exécution de ses programmes ;
- Concourir au financement des participations prévues par les conventions de financement bilatérales ou multilatérales qui concernent son objet ;
- Contribuer aux actions de promotion de la micro-finance dans le domaine du palmier à huile ;
- Créer, étendre et renouveler les plantations de palmier à huile.
- La valorisation des sous-produits du palmier à huile ;



## PERSPECTIVES

Pour la production durable de l'huile de palme, le FER-PALMIER a adopté des axes stratégiques ci-dessous :

- La promotion de la filière palmier à huile avec « zéro déforestation »
- La promotion de l'huile de palme durable ;
- La contribution à la gestion du foncier qui place les communautés rurales au cœur de toute action de développement agricole par l'appui à la sécurisation foncière ;
- La promotion du développement rural par la création des infrastructures au profit des communautés villageoises ;
- L'intensification de la culture du palmier à huile par l'amélioration de la productivité des exploitations en vue de compenser le besoin d'extension des surfaces ;
- L'amélioration de l'accessibilité des plants sélectionnés à haut rendement et des intrants ;
- La promotion du monde rural et en particulier l'agriculture familiale par la mise en valeur de jachères ;
- La promotion de la mécanisation de certaines activités de la culture du palmier à huile ;
- La facilitation de transfert des technologies ;
- La promotion de l'agroforesterie par la reforestation des zones impropres à la culture du palmier à huile ;
- La promotion de l'approche participative par une inclusion de tous les acteurs réunis au sein de l'AIPH ;
- L'appui au renforcement du dispositif des chaînes de valeur ;
- La promotion du mécanisme de système de lutte d'urgence aux activités de transformation dans la filière palmier à huile ;
- L'appui à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre dues aux activités de transformation.



## STRUCTURATION DE LA FILIERE PALMIER A HUILE

La filière palmier à huile est structurée autour des groupements suivants :

# Filière Palmier à huile

**FENACOPAH-CI** : Fédération Nationale des Sociétés Coopératives et Unions de Sociétés Coopératives de Planteurs de Palmier à Huile de Côte d'Ivoire ;

**APROSAPCI** : Association des Professionnels des Sociétés Agricoles de Palmier à Huile de Côte d'Ivoire ;

**GITHP** : Groupement des Industriels Transformateurs de l'Huile de Palme. Ces trois organisations constituent des collèges qui ont formé l'Association Interprofessionnelle de la filière Palmier à Huile (AIPH).

Le FER-PALMIER en partenariat avec l'AIPH, concourt au développement de la culture du palmier à huile.